



Mainlevée d'une tutelle alors que le protégé voulait une curatelle simple

Par **Hello7575**, le **17/07/2019** à **22:34**

Bonsoir ,

Un adulte vulnérable sous tutelle souffre de malveillance et maltraitance du tuteur sur sa personne.

Le juge des tutelles a refusé de désigner un nouveau tuteur.

Il a refusé de transformer la tutelle en curatelle simple . Il a prononcé une mainlevée du dispositif de protection. Ce n'est pas une protection c'est une destruction .

Le contenu de la décision est chargé de faux témoignages et de déclarations calomnieuses pour déstabiliser la famille et couvrir les carences et maltraitements du psychiatre et du tuteur protégés par le juge des tutelles .

Pour interjeter appel , comment doit procéder le majeur protégé et la famille pour se défendre contre les fausses déclarations et pour contester la mainlevée et solliciter une curatelle souple .

Comment porter plainte contre le trio psychiatre , tuteur et juge des tutelles qui ne prennent que des décisions défavorables pour le majeur vulnérable.

Merci pour votre éclairage.

Par **Visiteur**, le **17/07/2019** à **22:50**

Bonjour

Peut-être devez vous voir un avocat.

Voici une parution sur notre site, relative aux appels

<https://www.legavox.fr/blog/la-tutelle-et-vous/procedure-appel-contre-decisions-juge-21219.htm>